

Guy LALIN
20, domaine des sources
59990 PRESEAU
Tél; 03 27 25 80 49

Affaire suivie par M. DESOUTTER
Courriel : odesoutter@log.fr
0320106464
0608762961

Lesquin, le 14 avril 2021

Affaire : SIG MAUBEUGE

Objet : Réponses aux questions posées dans le procès-verbal de synthèse

Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour nos excellents échanges et vos disponibilités dans le cadre de cette enquête publique.

Je fais suite à nos différents échanges et à la remise de votre procès-verbal de synthèse portant sur l'enquête publique relative au projet d'extension d'un projet logistique sur La commune de Maubeuge.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponses à vos questions posées sur ce PV. Les questions sont les suivantes :

1. Quel est le planning et/ou l'avancement des travaux sur les deux sites de compensation ?
 2. Quel est l'état des lieux actuel des deux angles végétalisés à sauvegarder sur le site ?
 3. Pouvez-vous développer la justification de non-utilisation de la voie ferrée : motifs financiers, administratifs, difficultés logistiques ... ?
 4. Pouvez-vous développer la justification de non-couverture en panneaux photovoltaïques ?
 5. Quel était l'état des lieux à votre prise de possession du terrain ?
 6. Quel est le coût global des travaux de requalification des deux sites de compensation ?
 7. Bien préciser la prise en compte de l'avis réservé de la DDTM du 25 janvier 2021 concernant notamment la zone humide ; certains documents du dossier étant antérieurs (11, 13 janvier...)
- Les réponses sont développées ci-dessous.

1. Quel est le planning et/ou l'avancement des travaux sur les deux sites de compensation ?

Vous trouverez ci-dessous le planning de mise en œuvre des compensations sur les deux sites.

SITE	CONTACT	ACTIONS	Etat	date prévisionnelle	Durée
DESVRES	DDTM/DREAL	Description des travaux	Transmis		
	Mairie de Maubeuge	Rencontre DGS. Validation du projet de mise en ORE	fait	20-janv-21	
	Mairie de Maubeuge	PROPOSITION DE GESTION	Délibération	16-mars	
	DDTM/DREAL	ARRETE	en attente	mai-21	
	RAINETTE/SIG/Mairie	rédaction Plan de gestion	en cours	Juin: Juillet 2021	
	RAINETTE/SIG/Mairie	Budget plan de gestion	en cours	Juin: Juillet 2021	
	RAINETTE/SIG/Mairie	Planning de mise en œuvre	en cours	Juin: Juillet 2021	
	MAIRIE/SIG	Contractualisation garants environnementaux	en cours	Juin: Juillet 2021	
	RAINETTE/SIG/Mairie	Mise en œuvre du projet de compensation	en cours	Juin: Juillet 2021	
	RAINETTE/SIG/Mairie	Rédaction ORE	en cours	Juillet / septembre 2021	
	RAINETTE/SIG/Mairie	Chantier de compensation	Accord DDTM	dès septembre pour une durée convenu selon le plan de gestion	mini 2 ans
	SIG/RAINETTE	Entretien de la Compensation	en cours	dès septembre pour une durée convenu selon le plan de gestion	30 ans
PONT sur Sambres	DDTM/DREAL	Description des travaux	Transmis		
	CAMVS/MAIRIE	Validation principe ORE	fait		
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Etat des lieux avant débroussaillage pour mise en sécurité	transmis	22-mars-21	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Débroussaillage avant mise en conformité (avant le 15 mars)	en cours	15-mars-21	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Préparation mise en sécurité	En cours	MAI- juin 2021	
	DDTM/DREAL	ARRETE	en attente	mai-21	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Mise en sécurité - démolition	en attente	Juin : Août 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	rédaction Plan de gestion	en cours	Juin : Juillet 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Budget plan de gestion	en cours	Juin : Juillet 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Planning de mise en œuvre	en cours	Juin : Juillet 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Contractualisation garants environnementaux	en cours	Juin : Juillet 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Mise en œuvre du projet de compensation	en cours	Juin : Juillet 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Rédaction ORE	en cours	Juillet / septembre 2021	
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Chantier de compensation	Accord DDTM	dès septembre pour une durée convenu selon le plan de gestion	mini 2 ans
	CAMVS/SIG/RAINETTE	Entretien de la Compensation	en cours	dès septembre pour une durée convenu selon le plan de gestion	30 ans

Pour DESVRES :

Le projet a eu l'approbation du DGS de la ville de Maubeuge. A la suite, une visite de site a été organisée avec l'écologue et la mairie.

Ce lundi 19 avril, à la suite de la lecture du projet d'arrêté envoyé par M. GABILLARD, nous avons rendez-vous avec la mairie de Maubeuge, la CAMVS et l'écologue pour finaliser un premier plan de gestion des deux sites et un premier budget de mise en œuvre. Ces deux éléments vont vivre durant la mise en place des compensations. Néanmoins, en attendant l'arrêté définitif sur la compensation, ce premier jet permettra d'avancer avec les élus du conservatoire et des deux collectivités (Mairie de Maubeuge et CAMVS). Un planning a été réalisé en ce sens.

La prochaine étape est l'arrêté qui fixera les obligations et nous permettront de mettre en œuvre la suite de la compensation.

Pour PONT sur SAMBRES :

Le projet est réalisé conjointement avec la Mairie de Pont sur Sambre et la CAMVS.

La sûreté du site est un sujet urgent car, la friche présente des risques pour la population. A ce titre, nous avons d'ores et déjà engagé, avec l'accord de la DDTM et de la DREAL :

- Déposé le permis de démolir → obtenu (en annexe)
- Mise en place de grille pour fermer le site. Un arrêté de la Mairie nous y autorise. (En annexe).
- Un premier défrichage autour des bâtiments à démolir. Cela devait se faire avant le 5 mars 2021. A ce titre, notre écologue a réalisé le balisage des espèces à protéger avant ce dernier. (En annexe). Vous trouverez le dossier de consultation pour cette première action.

Dans la continuité de notre politique environnemental, nous avons :

- Réalisé le diagnostic amiante (en annexe)
- Rédigé le plan de gestion des déchets issus de la démolition (en annexe).

Ce lundi 19 avril, à la suite de la lecture du projet d'arrêté envoyé par M. GABILLARD, nous avons rendez-vous avec la mairie de Maubeuge, la CAMVS et l'écologue pour finaliser un premier plan de gestion des deux sites et un premier budget de mise en œuvre. Ces deux éléments vont vivre durant la mise en place des compensations. Néanmoins, en attendant l'arrêté définitif sur la compensation, ce premier jet permettra d'avancer avec les élus du conservatoire et des deux collectivités (Mairie de Maubeuge et CAMVS). Un planning a été réalisé en ce sens.

La prochaine étape est l'arrêté qui figurera les obligations et nous permettront de mettre en œuvre la suite de la compensation, en particulier, la démolition des bâtiments dangereux.

2. Quel est l'état des lieux actuel des deux angles végétalisés à sauvegarder sur le site ?

Sur le site, les deux zones sont mises en place. Une gavinelle a été placée autour de ces zones pour les protéger et les identifier. Les orchidées ont été transplantées. Nous allons suivre leur développement.

3. Pouvez-vous développer la justification de non-utilisation de la voie ferrée : motifs financiers, administratifs, difficultés logistiques ... ?

La voie ferrée passe à proximité du site mais n'a pas fait l'objet d'utilisation pour la réponse suivante : la taille du terrain et les dégagements ne permettent pas de mettre en place les ouvrages nécessaires pour en avoir l'usage. En particulier, nous n'avons pas la longueur et le recul suffisant pour prendre en charge le train (parking, manœuvre de positionnement).

Nos projets l'intègrent quand la situation le permet. Notre projet de Denain intègre la voie ferrée.

4. Pouvez-vous développer la justification de non-couverture en panneaux photovoltaïques ?

La surface développée de la toiture du dépôt est insuffisante pour être techniquement intéressante et financièrement rentable. De plus, la conception a été faite en 2017 et, l'époque le panneau photovoltaïque ne connaissait pas les derniers développements actuels.

Nos projets l'intègrent quand la situation le permet. Notre projet de Denain intègre la mise en place de panneaux photovoltaïques.

5. Quel était l'état des lieux à votre prise de possession du terrain ?

Lorsque nous avons pris possession du terrain, il s'agissait d'une friche urbaine non gérée. Elle était devenue une déchèterie sauvage, un lieu d'insécurité (feux...) et de non droit. Des voisins ont témoigné en ce sens.

Il y avait partout des dépôts sauvages de peinture, amiante.... Voir quelques photos en annexe).

L'accès était facilité par une voirie laissée à l'abandon et accessible.

Le coût du retrait de ces déchets de mise au propre a été de 96000 €.

Dans le but de préserver les espèces nous avons mis en place l'identification de toutes les espèces à préserver et à transplanter. Vous trouverez le rapport en annexe.

6. Quel est le coût global des travaux de requalification des deux sites de compensation ?

L'achat du terrain de Pont sur Sambre et l'ensemble des travaux de mise en place des compensations se montent à 1,5 M€ sans compter le plan de gestion sur 30 ans.

7. Bien préciser la prise en compte de l'avis réservé de la DDTM du 25 janvier 2021 concernant notamment la zone humide ; certains documents du dossier étant antérieurs (11, 13 janvier...)

La note du 25 janvier a été prise en compte. Le dossier modifié intégrant la zone humide a été envoyé à la DREAL, ainsi que l'ensemble des réponses.

Concernant le dossier de la zone humide, en réponse au courrier du 25 janvier, les éléments ont été envoyés à LA DREAL, une première fois ce 22 mars, avec un lien wetransfer. Nous n'avons pas eu de rejet du mail et nous supposons que votre firewall a bloqué ce type de lien et donc les documents. Pour donner suite à un échange avec Mme LIBERKOWSKI, m'alertant sur l'absence de ce document, nous l'avons renvoyé par MELANISSIMO.

Concernant les gestionnaires, il a toujours été défini que, pour le dossier de Pont sur SAMBRES, le gestionnaire serait la CAMVS à terme, lorsque les travaux seraient terminés, avec le plan de gestion ajusté au fil de la mise en œuvre. En attendant, le gestionnaire sera SIG pendant le temps du chantier sous le contrôle de la CAMVS. Pour Desvres, le gestionnaire est la ville de Maubeuge, propriétaire du terrain. SIG réalisera le chantier de compensation en partenariat avec la Mairie.

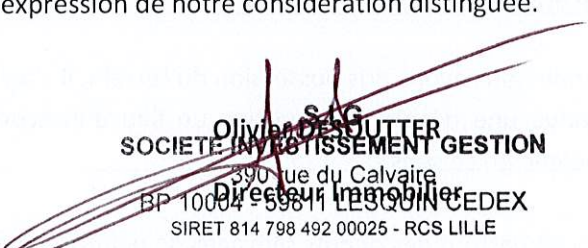
Le conservatoire des espaces naturels des Hauts de France devrait être le garant pour les deux sites. Vous trouverez les courriers et les mails validant ce choix.

Concernant les ORE, nous avons engagé les démarches et les rédactions avec nos notaires, l'étude de Maître COQUET à Lille.

Vous trouverez en annexe le dossier remis à jour.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur LALIN, l'expression de notre considération distinguée.


Olivier DESGUTTER
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GESTION
390 rue du Calvaire
BP 10004 - 59811 LESQUIN CEDEX
SIRET 814 798 492 00025 - RCS LILLE